

Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis
et de son quartier

Séance du Comité syndical du 13 janvier 2017

DELIBERATION N°3

Objet : Conclusion d'une convention avec la commune de Paris pour une mise à disposition de personnel auprès du syndicat.

Le 13 janvier 2017, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 28 décembre 2016, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de M. Christian Hervy, son Président ;

Nombre de membres composant le Comité syndical : 22

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 0

Le quorum étant atteint :

Jean-François CHAZOTTES, Délégué titulaire de la Ville d'Orly a été désigné secrétaire de séance

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 61 de cette dernière loi,

Vu le décret N° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que le Syndicat doit conclure avec la commune de Paris une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la commune de Paris pour le poste de Direction du syndicat, en la personne de Madame Anne Petillot,

Entendu le rapport de son Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

31 JAN 2017

République Française

Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis
et de son quartier

Séance du Comité syndical du 13 janvier 2017

DECIDE

ARTICLE 1 : Le principe de la conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel de la commune de Paris au bénéfice du Syndicat concernant Anne Petillot.

ARTICLE 2 : Autorise le Président du syndicat à signer les actes administratifs correspondant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

Le Président

